

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 01479

Numéro SIREN : 428 790 281

Nom ou dénomination : A.G.L.C.

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2021 sous le numéro de dépôt 11589

Bilan Actif

31/12/2020				31/12/2019
Brut		Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires			
	Fonds commercial (1)	92 449,02		92 449,02
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	792,00	792,00	
	Autres immobilisations corporelles	6 181 088,49	1 761 419,47	3 410 015,65
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations	187 354,75		176 617,25
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts	3 270,49		225 737,70
	Autres immobilisations financières	4 878,37		4 878,37
TOTAL (II)		6 469 833,12	1 762 211,47	3 909 697,99
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés	682 646,48	590,83	1 033 103,73
	Autres créances	411 355,93		318 974,81
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	52 540,61	4 671,56	44 026,31
	DISPONIBILITES	3 641 078,10		3 017 698,55
	Charges constatées d'avance	2 606,69		766,91
	TOTAL (III)	4 790 227,81	5 262,39	4 414 570,31
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I à VI)		11 260 060,93	1 767 473,86	8 324 268,30

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an



Bilan Passif

		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	788 986,01	788 986,01
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6,93	6,93
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	78 903,39	78 903,39
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	4 861 898,39	4 029 256,83
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	824 931,06	832 641,56
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	6 554 725,78	5 729 794,72
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	35 332,00	20 197,00
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	35 332,00	20 197,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 200 000,21	850 000,00
	Emprunts et dettes financières divers	53 523,57	463 017,52
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	522 193,94	574 667,37
	Dettes fiscales et sociales	212 251,07	217 733,31
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	907 708,44	
	Autres dettes	6 852,06	39 668,34
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 902 529,29	2 574 276,58
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	9 492 587,07	8 324 268,30
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		824 931,06	832 641,56
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 902 529,29	2 574 276,58
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		0,21	

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2020		31/12/2019
		France	Exportation	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	3 843 819,48		3 843 819,48
	Montant net du chiffre d'affaires	3 843 819,48		3 843 819,48
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			
	Autres produits			
Total des produits d'exploitation (1)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes			
	Impôts, taxes et versements assimilés			
	Salaires et traitements			
	Charges sociales du personnel			
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations			
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges			
Total des charges d'exploitation (2)				
RESULTAT D'EXPLOITATION				

H. BRUNO
Commissaire
aux
Comptes
35 332 800
Tulleries - 13015 MARSEILLE

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		932 929,40	1 002 615,91
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	151 500,00	131 400,00
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		737,70
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 112,58	2 645,76
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	3 842,74	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		160 455,32	134 783,46
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		465,63
	Intérêts et charges assimilées (4)	6 514,68	4 952,60
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		6 514,68	5 418,23
RESULTAT FINANCIER		153 940,64	129 365,23
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 086 870,04	1 131 981,14
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 498,98	8 166,58
	Total des charges exceptionnelles	3 498,98	8 166,58
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(3 498,98)	(8 166,58)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		258 440,00	291 173,00
TOTAL DES PRODUITS		5 458 332,27	5 893 548,19
TOTAL DES CHARGES		4 633 401,21	5 060 906,63
RESULTAT DE L'EXERCICE		824 931,06	832 641,56
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 9 492 587 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 5 458 332 euros et un total charges de 4 633 401 euros, dégageant ainsi un résultat de 824 931 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2020 et finit le 31/12/2020.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



Règles et Méthodes Comptables

Méthode de comptabilisation des plus values de cession de véhicules

Conformément à la position de la compagnie des commissaires aux comptes, les entreprises pour lesquelles les cessions de véhicules constituent des opérations courantes, ce qui est le cas de la société AGLC, peuvent analyser ces opérations comme ayant un caractère d'exploitation.

C'est pourquoi la valeur nette comptable et les produits de cession de ces véhicules ont été enregistrés aux postes "autres charges" et "autres produits" du compte de résultat, pour les montants respectifs de 1 177 034 € et 1 419 102 € soit une plus value de 242 068 €.

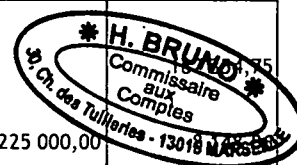
Provisions pour risques

Ce poste comprend une provision pour sinistres / véhicules.



Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	92 449,02					92 449,02
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	92 449,02					92 449,02
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenc. aménagement						
	Instal. technique, matériel outillage industriels	792,00					792,00
	Instal., agencement, aménagement divers	166 678,26		17 544,46			184 222,72
	Matériel de transport	4 546 602,89		3 367 520,27		1 988 922,18	5 925 200,98
	Matériel de bureau, mobilier	64 138,15		7 526,64			71 664,79
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 778 211,30		3 392 591,37		1 988 922,18	6 181 880,49
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	176 617,25		10 737,50			
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	230 616,07		2 532,79		225 000,00	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	407 233,32		13 270,29		225 000,00	195 503,61
TOTAL		5 277 893,64		3 405 861,66		2 213 922,18	6 469 833,12



Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	792,00			792,00
	Autres Instal, agencement, aménagement divers	133 099,74	5 601,82		138 701,56
	Matériel de transport	1 172 978,80	1 198 506,98	811 788,65	1 559 697,13
	Matériel de bureau, mobilier	61 325,11	1 695,67		63 020,78
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 368 195,65	1 205 804,47	811 788,65	1 762 211,47
TOTAL		1 368 195,65	1 205 804,47	811 788,65	1 762 211,47

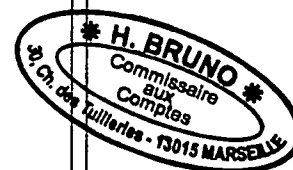
Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

*** H. BRUNO ***
Commissaire
aux
Comptes
Ch. des Tuilleries 13015 MARSEILLE

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	20 197,00	35 332,00	20 197,00	35 332,00
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20 197,00	35 332,00	20 197,00	35 332,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	2 590,83		2 000,00	590,83
	Sur comptes clients	8 514,30		3 842,74	4 671,56
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	11 105,13		5 842,74	5 262,39
TOTAL GENERAL		31 302,13	35 332,00	26 039,74	40 594,39



Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		35 332,00	22 197,00 3 842,74	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	3 270,49	3 270,49	
	Autres immobilisations financières	4 878,37	4 878,37	
	Clients douteux ou litigieux	709,00	709,00	
	Autres créances clients	681 937,48	681 937,48	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	400,00	400,00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	101 973,83	101 973,83	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	50 000,00	50 000,00	
	Débiteurs divers	258 982,10	258 982,10	
	Charges constatées d'avances	2 606,69	2 606,69	
	TOTAL DES CREANCES	1 104 757,96	1 104 757,96	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	0,21	0,21		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 200 000,00	1 200 000,00		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	522 193,94	522 193,94		
	Personnel et comptes rattachés	15 342,59	15 342,59		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 308,83	50 308,83		
	Impôts sur les bénéfices	49 867,00	49 867,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	94 344,08	94 344,08		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 388,57	2 388,57		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	907 708,44	907 708,44		
	Groupe et associés (2)	53 523,57	53 523,57		
	Autres dettes	6 852,06	6 852,06		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	2 902 529,29	2 902 529,29		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		5 523,57			



Produits à recevoir

		31/12/2020
Total des Produits à recevoir		253 010
Autres créances clients		15 151
CLIENTS FACT A ETABLIR	15 151	
Autres créances		237 860
FRS AVOIRS A RECEVOIR	14 104	
PRODUITS A RECEVOIR	208 533	
INDEMNITES A RECEVOIR	15 223	



Charges à payer

		31/12/2020
Total des Charges à payer		113 377
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		87 003
FRS FACTURES NON PARVENUES	87 003	
Dettes fiscales et sociales		26 373
PERSON/PROV; CONGES PAYES	15 343	
ORGANISMES SOCIAUX CH A PAYER	5 714	
CH A PAYER ORAGNIQME SOCIAUX	3 528	
ETAT-CHARGES A PAYER	1 789	

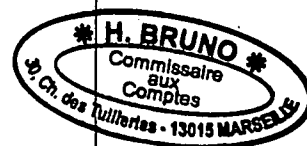
* H. BRUNO *

Commissaire
aux
Comptes

Ch. des Tuilleries - 13015 MARSEILLE

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			2 607
ENTRETIEN MAINTENANCE		1 750	
INTERETS BILLETS FINANCIERS		856	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 607



Fonds Commercial

	31/12/2020	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	92 449,02	01/01/2000 ETABLISSEMENT D'AIX EN PROVENCE
TOTAL	92 449,02	

Le fonds de commerce est comptabilisé pour sa valeur d'acquisition. Il a une utilisation procurant des avantages non limités dans le temps. Par conséquent, conformément au règlement ANC 2015-06 du 23/11/15, il n'est pas amorti mais fait annuellement l'objet d'un test de dépréciation comparant la valeur comptable du groupe d'actifs auquel il a été affecté, avec la valeur actuelle de ce groupe d'actifs, elle-même déterminée en fonction de la valeur vénale.

Compte tenu des ratios applicables au chiffre d'affaires du secteur d'activité, la valeur actuelle du groupe d'actifs est au moins équivalente à la valeur nette comptable d'où l'absence de constatation d'une dépréciation.



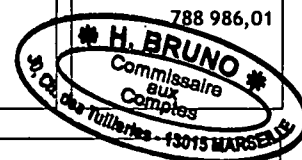
Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2020
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		3 498,98
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		3 498,98
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 498,98	
Résultat exceptionnel		(3 498,98)



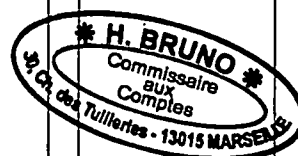
Capital social

		31/12/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice				788 986,01
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice				788 986,01



Engagements financiers

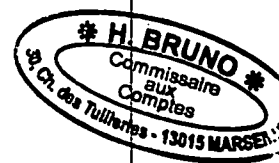
31/12/2020	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Montant non significatif car indemnités couvertes par le contrat avec l'organisme retraite IRP AUTO		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		



Filiales et participations

31/12/2020

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
2. Participations (10 à 50 %)					
SAS ADL, 34 RUE IRMA MOREAU 13100 AIX EN PROVENCE	220 600,00	1 700 058,00	40,50	86 904,40	86 904,40
SARL EURLI, ROUTE DE GIEN 45600 SULLY SUR LOIRE	55 000,00	155 039,00	20,00	27 162,90	27 162,90
SAS SGPR, ROUTE DE GIEN 45600 SULLY SUR LOIRE (EURLI ET SGPR : CHIFFRES INDICUES DE L'ANNEE 2019)	300 000,00	579 725,00	20,00	73 286,95	73 286,95
1. Filiales (Plus de 50 %)					
2. Participations (10 à 50 %)					
SAS ADL, 34 RUE IRMA MOREAU 13100 AIX EN PROVENCE	50 000,00		2 356 599,00	346 422,00	121 500,00
SARL EURLI, ROUTE DE GIEN 45600 SULLY SUR LOIRE			20 000,00	7 523,00	
SAS SGPR, ROUTE DE GIEN 45600 SULLY SUR LOIRE (EURLI ET SGPR : CHIFFRES INDICUES DE L'ANNEE 2019)			5 021 903,00	181 593,00	30 000,00
B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					



A.G.L.C

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 788.986 EUROS

Siège social : 34, rue Irma Moreau

13100 AIX EN PROVENCE

428 790 281 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2020

BRUNO HUGUETTE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE D'AIX-EN-PROVENCE

30, Chemin des Tuileries – 13015 MARSEILLE

Tél : 04.96.15.49.30 Télécopieur : 04.96.15.49.35 - E-mail : huguette.bruno@wanadoo.fr

A l'Assemblée Générale,

I. OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société A.G.L.C. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Il ne m'appartient pas d'exprimer d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

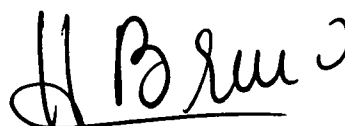
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 21/06/2021
Le Commissaire aux Comptes



H.BRUNO



A.G.L.C.
Société par actions simplifiée
Capital social : 788.986 Euros
Siège social : 34 rue Irma Moreau
13100 AIX EN PROVENCE
428 790 281 R.C.S. AIX EN PROVENCE

PUBLICITE DES COMPTES DES SOCIETES PAR ACTIONS
ARTICLE L 232-23 DU CODE DE COMMERCE

EXTRAIT DU RAPPORT DU PRESIDENT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2021

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

- Proposition d'affectation du résultat

I. - L'exercice écoulé se solde par un résultat bénéficiaire s'élevant à 824 931 € que nous vous proposons d'affecter et répartir comme suit :

- A l'Associé Unique, à titre de dividendes, soit :	550 138,42 €
- Le solde, soit :	274 792,58 €
Au compte « Autres Réserves »	

Total égal au résultat de l'exercice :	824 931,00 €
--	--------------

Le dividende unitaire serait ainsi fixé à 7,67 € par action. Il serait versé à compter du 1^{er} juillet 2021, au siège social.

Il est ici précisé que la présente distribution de dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France fait l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, ce qui se traduit par une taxation globale de 30 %. Il est précisé que ces prélèvements afférents aux dividendes et distributions assimilées perçus par les personnes physiques font l'objet d'un prélèvement à la source.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, la présente distribution de dividendes est éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du C.G.I. pour les contribuables qui opteraient pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu sur l'ensemble de leurs revenus mobiliers.

II. - Il est ici précisé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende unitaire	Dividende global	Réfaction art. 158-3-2° du C.G.I.	
			Eligible	Non éligible
31/12/2019	0	0	/	/
31/12/2018	7,50 €	537 945,00 €	537 945,00	0
31/12/2017	11,10 €	796 158,60 €	796 158,60 €	0

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2021

TROISIEME RESOLUTION

I. – L'associé unique décide d'affecter et répartir le bénéfice de l'exercice approuvé, soit 824 931 euros, comme suit :

- A l'Associé Unique, à titre de dividendes, soit :	550 138,42 €
- Le solde, soit :	274 792,58 €
Au compte « Autres Réserves »	

Total égal au résultat de l'exercice : 824 931,00 €

Le dividende unitaire sera ainsi fixé à 7,67 € par action. Il sera versé à compter du 1^{er} juillet 2021, au siège social.

Il est ici précisé que la présente distribution de dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France fait l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, ce qui se traduit par une taxation globale de 30 %. Il est précisé que ces prélèvements afférents aux dividendes et distributions assimilées perçus par les personnes physiques font l'objet d'un prélèvement à la source.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, la présente distribution de dividendes est éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du C.G.I. pour les contribuables qui opteraient pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu sur l'ensemble de leurs revenus mobiliers.

II.- L'associé unique prend acte, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du C.G.I., les dividendes mis en distribution au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende unitaire	Dividende global	Réfaction art. 158-3-2° du C.G.I.	
			Eligible	Non éligible
31/12/2019	0	0	/	/
31/12/2018	7,50 €	537 945,00 €	537 945,00	0
31/12/2017	11,10 €	796 158,60 €	796 158,60 €	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Extrait certifié conforme,
Le Président : P/O SAS BWA : Alexandre KIATIBIAN**

